Braccio, Nadia

De: Micheline Beaudry [mbeaudry298@gmail.com]
Envoyé: 29 novembre 2016 22:20
À: Greffe
Objet: Observations en lien avec le Dossier R-3964-2016

Par dépôt électronique
Me Véronique Dubois
Secrétaire, Régie de l'énergie
800, rue du Square Victoria, bureau 2.55
Montréal, Québec H4Z 1A2

OBJET : Votre dossier : R-3964 - 2016

J'ai réussi jusqu'à ce jour à conserver mon compteur électromécanique qui a été installé par Hydro-Québec. Je ne vois aucunement la nécessité de changer un compteur électromécanique de bon fonctionnement. Par ailleurs,
et face au peu de données probantes pouvant démontrer l'innocuité à long-terme (et pour plusieurs à court terme) des
compteurs de nouvelle génération, j'adhère au principe de précaution. À ce titre, je revendique le droit de conserver mon compteur électromécanique. Le principe de précaution devrait d'ailleurs prévaloir aussi pour HQ, jusqu'à ce que de nouvelles données probantes puissent mieux éclairer nos décisions.

Je vous remercie de votre attention et vous prie d'accepter l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Micheline Beaudry, Ph.D.
95 1ère Avenue
Laval, Qc, H7H 2G9